

**Commune de Longechenal**  
**131 rue de la soierie**  
**38690 Longechenal**

**Séance du Conseil municipal du 26 septembre 2020 à 09h00**  
**COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL**

**Date de la convocation** : le 19 septembre 2020

**Affichée** : le 19 septembre 2020

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Absent avec procuration** : 1

**Absent excusé** : 1

**Absent** : 1

L'an deux mil vingt, le dix-neuf septembre à neuf heures, le conseil municipal de la commune de Longechenal dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Charles FERRAND, maire.

**Présents** : M. Charles FERRAND, maire, Mmes Claire LASSEUR, Marie Christine ROUDET, MM. Patrick FERRAND, Christophe PRUDHOMME, adjoints, M. Sébastien BELLIN-CROYAT, M. Gilles CHAVANT, M. Romaric CHAVANT, M. Christophe DELMAS, M. Daniel GIMENEZ, Mme Margaux DROOGMANS, M. Daniel GIMENEZ, Mme Stéphanie RUIZ

**Absents avec procuration** : Mme Aurélie NICOD donne procuration à Mme Claire LASSEUR

**Absents** : M. Raphaël COMTE, M. Michel LAURENT

**Secrétaire de séance** : Patrick FERRAND

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles FERRAND, maire.

Il donne lecture du pouvoir donné par Mme Aurélie NICOD.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 04/09/2020.

Madame Stéphanie RUIZ indique qu'elle valide le CR du conseil, mais souhaite des conseils plus courts et sans que soient abordées des questions d'ordre personnel.

Monsieur Gilles CHAVANT demande que soit enlevé dans le point numéro 2 du CR de l'ordre du jour « *et qu'une tranche d'assainissement sur cette rue n'était pas une priorité du PLUI. M. le maire rappelle l'absence de réseau d'assainissement rue de la Paroisse en amont du chantier actuel et la non-conformité environnementale du branchement de certains égouts.* ».

Le texte du CR devient une fois amendé « *Monsieur Gilles Chavant indique que la limite du chantier initialement prévu était liée aux sommes maximales subventionnables dans le projet.*

*Il est par ailleurs indiqué que le coût supplémentaire prévisionnel de l'opération est de 4400 euros TTC, et que pour certains habitants il sera difficilement compréhensible de laisser une partie déjà équipé en assainissement en simple goudronnage bicouche.* ».

Monsieur Gilles CHAVANT constate un oubli d'une demande dans les questions diverses du CR. Ainsi est inséré, après le paragraphe relatif à la commission communication présenté par Madame Claire LASSEUR, le paragraphe suivant : « *Monsieur Gilles CHAVANT demande que les bordures des voies communales soient broyées.* ».

L'ensemble de demandes de modifications sont approuvées à l'unanimité.



Il est demandé aux membres de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide :                                    pour : 13                    contre : 0                    abstention : 0

Monsieur le maire propose de faire un dossier de demande de subvention à hauteur de 40% dans le cadre du plan de relance D.S.I.L.

Il est demandé aux membres de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide :                                    pour : 13                    contre : 0                    abstention : 0

Monsieur Patrick Ferrand rappelle également qu'un dossier a été déposé le 23 avril 2019 pour des travaux d'isolation des combles et de toiture à l'école dans le cadre du F.S.I.L., ancienne appellation de cette dotation qui aujourd'hui s'appelle D.S.I.L. Ce dossier est complet et les travaux ont été réalisés. Néanmoins nous n'avons pas encore eu un retour positif sur l'octroi d'une subvention. Par ailleurs, ce dossier avait fait l'objet d'une demande de subvention D.E.T.R pour un montant de 4538,94 euros.

Lors d'échanges avec les services de la préfecture, il nous a été rappelé que le dossier n'était en principe pas éligible au titre D.E.T.R, le montant de la subvention n'atteignant pas 5000 euros.

Il a été envisagé de demander de rapprocher ce dossier du précédent (*Classe de CP-CE1 : création d'un faux plafond et amélioration de la qualité thermique des ouvertures vers l'extérieur, Passage en éclairage basse consommation des locaux non encore équipés*).

Monsieur le maire demande l'autorisation d'abandonner la demande de subvention au titre D.E.T.R.

Il est demandé aux membres de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide :                                    pour : 13                    contre : 0                    abstention : 0

Monsieur le maire demande l'autorisation de rapprocher les deux dossiers dans le cadre D.S.I.L. Le montant total des travaux s'élève à 41864,67 euros HT, soit 50237,60 euros TTC et de demander une subvention au titre D.S.I.L de 40%. Il rappelle que le dossier initial a fait l'objet d'une subvention du département de 13617,00 euros HT. Au bilan, le plan de financement du projet global serait de 40% au titre D.S.I.L, de 32,53% au titre du département et 27,47% en autofinancement.

Il est demandé aux membres de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide :                                    pour : 13                    contre : 0                    abstention : 0

De solliciter la Sous-Préfecture de Vienne dans le cadre de la D.S.I.L. pour nous aider au financement de ces travaux, avant de passer commande,

De solliciter la Sous-Préfecture de Vienne dans le cadre de la D.S.I.L. pour rapprocher nos dossiers :

- Aménagement école, délibération 2020-61 du 26 septembre 2020,
- Travaux isolation combles école et travaux toiture école,

De charger monsieur le maire à transmettre cette demande à la Sous-Préfecture (D.S.I.L.).

### **3. Installation d'une alarme au local technique**

Monsieur Christophe Prudhomme expose aux membres du conseil municipal que le budget primitif 2020 prévoit une dépense concernant l'équipement du local technique d'une alarme suite aux effractions subies.

Il donne lecture des devis présentés par plusieurs entreprises.

Dans les échanges qui suivent, il ressort la nécessité d'équiper le local d'une alarme, l'importance d'avoir un accès extérieur avec un digicode en plus des télécommandes, ainsi que la proximité tarifaire des offres.

Monsieur le maire propose de retenir le devis de l'entreprise E.U.R.L. Tomas-Billot pour un montant de 1 320 euros H.T. majoré de 222 euros H.T. pour le clavier de commande déporté.

Montant du devis hors taxes mille trois cent vingt-deux euros (1 322.00 €) soit mille cinq cent quatre-vingt-six euros T.T.C. (1 586.40 €), demande de pouvoir engager les travaux et de régler les factures correspondantes.

Il est demandé aux membres de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide :                                    pour : 13                    contre : 0                    abstention : 0

D'autoriser monsieur le maire à passer commande auprès de l'entreprise E.U.R.L. THOMAS-BILLOT et de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier. Cette dépense est inscrite en investissement conformément aux inscriptions budgétaires 2020.



## 6. Questions diverses

Le maire informe le conseil du projet de mise en service d'un téléphone afin qu'une permanence soit assurée à tour de rôle par le maire et les adjoints ; ce sera une ligne réservée aux situations d'urgence.

Madame Claire LASSEUR informe de la sortie du bulletin communal à la mi-octobre et demande l'accord de principe qu'elle obtient pour la parution de photos individuelles des conseillers et d'une photo de groupe.

Chaque délégué à des commissions intercommunales ou au syndicat TE38 rend compte au conseil de sa participation, en présentant les points clés débattus dans les réunions qui ont pu se tenir afin d'informer l'ensemble des membres du conseil.

Par ailleurs, la commune a été représentée aux assemblées générales du service infirmier S.S.I.A.D., de la Touvière (portage de repas sur la commune) et de l'association d'aide à domicile A.D.M.R., chacune intervenant dans leur domaine propre auprès de résidents de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance.

Séance levée à 12h05



